



# AMAP

## L'ESCARGOT DU FLORIVAL



**WITTELSHEIM**

**Saison 2019-2020**

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :	
Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
L'ESCARGOT DU FLORIVAL David KIEFFER	(NOM, Prénom) .....
17a, Chemin du Widersbach 68610 LAUTENBACH - ZELL	(Adresse) .....
	(Code postal, Commune) .....
Tel : 06.19.73.06.38 kieffer.david76@gmail.com	Téléphone : .....
	Courriel : .....

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte des amaps** (voir [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr), onglet "Une amap c'est quoi ?") et ceux de l'économie sociale et solidaire.

**LES PANIERS:** le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

<b>Type de production</b>	Elevage et transformation d'escargots. Elevage local à LAUTENBACH - ZELL et transformation artisanale par l'éleveur.
---------------------------	---

### Composition des paniers :

Le consommateur compose ses paniers en choisissant pour chaque date, parmi les produits ci-dessous :  
(Le contenu des paniers peut être différent à chaque distribution)

Produits	Prix unitaire	Quantités souhaitées			Prix Total
		12/09/19	21/11/19	19/03/20	
<b>Escargots nature surgelés, en glaçons de court-bouillon</b>	<b>4.50 €</b> la douzaine				
<b>Escargots surgelés au beurre persillé dit « de Bourgogne », en coquille naturelle</b>	<b>7.00 €</b> la douzaine				
<b>Escargots surgelés au beurre persillé dit « de Bourgogne », en Fromentine (coquille en farine de froment au goût neutre)</b>	<b>6.80 €</b> la douzaine				
<b>Escargots surgelés au munster, en Fromentine (coquille en farine de froment au goût neutre)</b>	<b>6.80 €</b> la douzaine				
<b>Escargots surgelés au fromage de chèvre bio, en Fromentine (coquille en farine de froment au goût neutre)</b>	<b>6.80 €</b> la douzaine				
<b>TOTAL</b>					

<b>LES DISTRIBUTIONS</b> : Elles ont lieu 3 fois en cours de saison au lieu et aux dates indiqués. La saison commence le jeudi 12 septembre 2019 et se termine le jeudi 19 mars 2020, soit 3 distributions : <b>le 12 septembre 2019, le 21 novembre 2019 et le 19 mars 2020.</b>	
<b>Durée de la saison pour le consomm'acteur :</b>	La saison commence le ..... et se termine le <b>19 mars 2020</b> .
<b>Nombre de distributions prévues au contrat :</b>	La saison correspond à ..... <b>distributions</b>
<b>Jours de distribution</b>	Les distributions ont lieu <b>le jeudi</b> entre <b>18.00 et 18.45 aux dates indiquées ci-dessus</b> .
<b>Lieu de distribution :</b>	Salle Rencontre et Loisirs - 24, rue des Fauvettes à Wittelsheim

**LE PRIX ET LES PAIEMENTS** : A la signature du contrat, le consomm'acteur remet au producteur, **par avance**, un chèque correspondant à **toute la saison**.

Soit : ..... €. Encaissement lors de la première distribution prévue au contrat.

**Chèque à l'ordre de : David KIEFFER**

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00€), pour la saison 2019-2020. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'amap « **L'ESCARGOT DU FLORIVAL** »

OUI  NON

Etabli en 2 exemplaires à ....., le ..... et signé par les 2 parties

<b>Le producteur :</b> (signature)	<b>Le consomm'acteur :</b> (signature)
---------------------------------------	---